



COMMUNE
AVENSAN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID : 033-213300221-20230427-2023_04_28-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	13
Vote		
Pour : 13		
Contre : 0		
Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 27 Avril 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt-sept du mois d'Avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BAUDIN Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 avril 2023. Présents : Mmes : ARNAUD Patricia, DUPUY Marie-Noëlle, LAFITEAU Mariannick, LURTON Marie-Laure, MOREAU Martine - M. BARBOT Yann, BAUDIN Patrick, DUTHIN Henri, JACOBS Christophe, NURBEL Patrick, PICOT Sébastien.
Excusés : Mme BURELLI Barbara, M. REYCHLER Antony.
Procuration : Mme BURELLI Barbara à Mme ARNAUD Patricia, M. REYCHLER Antony à M. JACOBS Christophe.
Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 9H35. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M NUBEL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

2023/04/28 – Budget primitif 2023 – Budget communal

Rapporteur : Madame Patricia ARNAUD

Le budget primitif 2023 est présenté en séance. Il s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 674 404,62€	3 674 404,62€
Section d'investissement	2 180 662,75€	2 180 662,75€

Pour rappel, sont inclus en section d'investissement les restes à réaliser 2022 qui s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes
RAR 2022 - Section d'investissement	518 800,00€	0,00€

Compte-tenu du passage à la M57, et de la situation actuelle relative aux élections intégrales du 4 et 11 juin 2023, il est précisé que le vote en section d'investissement ne sera plus fait par opération mais par chapitre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve le budget primitif 2023,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme :
En mairie le 27/04/2023

Le Maire
Patrick BAUDIN

Le secrétaire de séance,
Patrick NURBEL